

Séance du 11 décembre 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Salducci à M. Lacassagne, M. Salanne à Mme Meyzenc.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Duhart présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Festival Kulture Sport Bayonne 2015 – Convention de partenariat avec l'association A.V.A Festival.

La ville de Bayonne présente, de par son histoire, sa géographie, son organisation socio-économique, une très forte identité culturelle et sportive, qui fait sa richesse, son attrait bien au-delà de sa zone d'influence.

Ville centre, capitale du Pays basque, elle dispose de nombreuses infrastructures sportives de qualité, mais aussi de nombreuses associations, clubs sportifs qui font la vie de la cité. Ville d'Art et d'Histoire, Bayonne dispose, en outre, d'un patrimoine culturel exceptionnel qu'elle s'attache à rendre vivant au travers d'une programmation reconnue et de nombreux événements culturels.

Le constat n'en demeure pas moins celui d'un rapport trop distendu, voire parfois étanche entre le sport et la culture qui sont pourtant deux vecteurs :

- d'échange, de mixité et de renforcement de la cohésion et du lien social,
  - d'attractivité et de dynamisme économique et touristique,
  - de communication et de valorisation des atouts et de l'image d'une ville telle que Bayonne,
- qui constituent enfin l'un des socles de l'Agenda 21 bayonnais et de la stratégie de développement durable de la Ville de Bayonne.

C'est dans ce contexte que l'association A.V.A Festival propose à la Ville de Bayonne la création du Festival KULTURE SPORT, manifestation grand public qui vise à puiser dans tous les ressorts de la culture et du sport aussi bien au niveau local qu'au niveau national, pour créer du lien, permettre l'échange et la créativité en ces deux domaines.

Dès lors qu'elle s'intègre pleinement dans les dynamiques existantes à l'échelle du territoire de la cité, et qu'elle associe au premier chef les acteurs locaux du sport et de la culture, la Ville de Bayonne juge la proposition présentée par A.V.A Festival en adéquation avec les priorités politiques qu'elle s'est assignée.

Il est donc proposé d'apporter à l'association A.V.A Festival, les soutiens lui permettant de conduire son activité, dans les conditions suivantes :

1/ Une organisation sous la forme de biennale : la première biennale porte sur les années 2014 et 2015 et donnera lieu à la tenue du festival les 12, 13 et 14 juin 2015.

2/ Des objectifs clairement établis, en phase avec les orientations privilégiées par la Ville de Bayonne :

- la promotion d'un maximum de formes d'expression artistique, dont le cinéma, la littérature, la musique, la photographie, les arts de la rue, etc... sur la thématique du sport par une valorisation des œuvres et des talents locaux, avant tout.
- la création de synergies accrues entre les acteurs du sport et de la culture dans la ville ;
- le renforcement de la mixité et du lien social à l'échelle de la cité par la rencontre entre des publics qui ne se côtoient pas ou trop peu ;
- la valorisation des atouts de la ville pour renforcer son rayonnement et diffuser une image dynamique, garante notamment de son attractivité économique et touristique.

3/ Une mise en œuvre qui garantira :

- une programmation réalisée en lien direct avec les acteurs sportifs et culturels locaux au premier rang desquels figurent les associations partenaires de la ville ;
- l'association et la prise en compte des publics dont la Ville assume la responsabilité ou une part de responsabilité au titre de ses compétences : public scolaire, personnes âgées, personnes handicapées... ;
- la prise en compte de l'organisation socio-géographique de la ville et la répartition d'une offre suffisamment accessible pour l'ensemble des quartiers constitutifs de la cité.

4/ Un accompagnement :

- par un soutien technique, logistique et une mise à disposition de locaux qui seront intégralement valorisés dans le budget global de la manifestation ;
- un soutien financier proposé à hauteur de 30 000 € / an (soit un apport de 60 000 € pour une biennale) sous réserve de délibération annuelle du conseil municipal, et conditionné par :

- la garantie apportée par l'association de l'obtention d'un engagement des autres partenaires du projet à hauteur d'au moins 50% des financements attendus ;
  - l'absence de relation entre le niveau d'engagement financier de la Ville de Bayonne et les résultats financiers du festival (en cas de déficit).
- par une convention permettant d'arrêter l'ensemble des termes du partenariat entre la Ville et A.V.A Festival.

Au titre de la biennale 2014-2015 et pour le démarrage de l'opération, il est proposé d'attribuer à l'association A.V.A Festival, une subvention de 20 000 € pour l'année 2014, qui sera versée sur la base des justificatifs des dépenses d'ores et déjà engagées pour préparer la manifestation.

Les conditions de versement des crédits qui pourront être mobilisés au titre de l'année 2015, soit 40 000 €, feront l'objet d'une délibération complémentaire en temps voulu.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'accompagnement par la Ville de Bayonne d'un nouveau Festival KULTURE SPORT à Bayonne en 2015, selon les conditions ci-avant énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui détaille les modalités de soutien de la Ville à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.